
Communiqué de presse

Le 19 mai 2020

LA COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE MAINTENUE ET DAVANTAGE ENCADRÉE PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19

En France, les principaux acteurs de la cohabitation intergénérationnelle solidaire maintiennent leurs activités pendant la pandémie de COVID-19. Il s'agit du réseau COSI (26 structures membres) et de son partenaire le Réseau LIS (12 associations) qui accompagnent chaque année en moyenne plus de 1600 binômes jeunes-seniors, partageant le domicile du plus âgé et bien plus encore !

Les deux réseaux, qui ont signé en juillet 2019 une convention de coopération et une convention tripartite avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), ont en effet pris le parti de maintenir leurs missions auprès des jeunes et des seniors et de ne pas mettre en pause la solidarité.

« La santé est primordiale, mais le lien social doit également être protégé dans cette période difficile, expliquent Joachim Pasquet, directeur du réseau CoSI et Annick Piquet, coordinatrice du réseau LIS. C'est pourquoi de nombreuses associations ont décidé de poursuivre leurs activités, en les encadrant davantage aujourd'hui et pour l'année universitaire 2020-2021, de sorte à prendre en compte de la vulnérabilité des seniors et de certains jeunes au Covid-19. »

DES PRÉCAUTIONS SUPPLÉMENTAIRES & UNE ANNEXE AU CONTRAT DE COHABITATION

- Les 38 structures des réseaux CoSI et LIS ont donc adapté leurs pratiques et se sont concertées pour renforcer leurs accompagnements. Cette réflexion collective a abouti aux mesures suivantes :
- Une mutualisation des bonnes pratiques pour les cohabitations en cours et futures, avec en particulier : les visites pour la création de nouveaux binômes et le renforcement des liens avec les familles
- Les précautions à tenir au sein du domicile : aucun contact physique, une attention particulière sur le contact des tissus, une désinfection régulière des lieux et des mains... et de manière générale le rappel des consignes gouvernementales tout au long de l'année

- La signature par les jeunes et les seniors d'une annexe au contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire, qui permet d'acter leurs responsabilités et leur engagement à la prudence dans cette période particulière.

APPELS DE CONVIVIALITÉ & MÉDIATIONS À DISTANCE

D'autre part, chaque binôme a été suivi au cas par cas, sur chaque territoire, avec une attention soutenue. A Paris et en petite couronne, au [Pari Solidaire](#), par exemple, la moitié des cohabitations ont été maintenues pendant la période de confinement. Des appels de convivialité et des [portraits de binômes sur les réseaux sociaux](#) ont accompagné les bénéficiaires pendant cette période.

Pendant la même période, l'association [Génération et Cultures](#) s'est mobilisé à Lille pour continuer à offrir à ses adhérents des accompagnements comme la mise en place d'animations collectives à distance grâce à un outil de communication simple en ligne. Un maintien du suivi téléphonique et des appels « à la demande » ont été mis en place. Les médiations à distance entre jeune et senior ont été organisées en cas de besoin. L'association a également invité à relayer les « nouvelles activités » mises en place par les binômes actifs pour encourager leurs pairs à s'en inspirer (initiation au jardinage, peinture, séances de sport à domicile...).

UN MODÈLE DE COHABITATION CRÉÉ SUITE À LA CANICULE DE 2003

Créée en France suite à la canicule de 2003, la cohabitation intergénérationnelle est un dispositif solidaire qui permet à un senior qui dispose d'une chambre libre d'accueillir un jeune. Soit gracieusement, en échange d'un peu de présence bienveillante le soir et la nuit, soit moyennant une participation aux charges ou une contrepartie financière « modeste », c'est-à-dire significativement inférieure au prix du marché locatif local.

Faire le choix de la cohabitation intergénérationnelle implique de part et d'autre un engagement de de convivialité et de solidarité. Il s'agit d'un dispositif gagnant-gagnant, qui permet de partager beaucoup plus qu'un toit. En effet, pour les personnes âgées qui proposent leur logement, entretenir des échanges réguliers permet de maintenir un lien social dynamisant et sécurisant. Le dispositif permet au jeune d'avoir une solution de logement mais il est, également pour lui, un rempart contre l'isolement social. Enfin, la cohabitation permet d'optimiser les dépenses énergétiques et de lutter contre la sous-occupation des logements.

La cohabitation intergénérationnelle peut aussi bien être pratiquée dans le parc privé que dans le parc social.

A PROPOS DES RÉSEAUX COSI ET LIS

Le Réseau CoSI regroupe en France métropolitaine et Outremer 26 structures membres qui accompagnent en moyenne 1 000 binômes jeunes-seniors par an. L'association est également en charge de l'animation du réseau ainsi que du développement et de la promotion de la cohabitation solidaire intergénérationnelle.

Le Réseau LIS réunit 12 associations sur une grande partie du territoire français. Ses structures membres accompagnent en moyenne plus de 600 binômes jeunes-seniors par an. Les deux réseaux ont signé en juillet 2019 une convention de coopération, ils ont également signé une convention tripartite avec la CNAV.

CONTACTS PRESSE

Joachim Pasquet, direction@reseau-cosi.org, 06 50 24 63 73